

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille quinze, le seize décembre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, MAIFFRET Christine, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, ACQUETTE Stéphane, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, LAHOUSTE Pascale, CALAIS Philippe, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, LIENART Christophe, JEAN-BAPTISTE Bernard, TONNEL Denis, VERLEY Pierre, CATHELAIN Loïc, BIZOT Evelyne

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

TEIRLINCK Régis, GUILLOUZO Murielle, JILCOT Claudie, RIBEAUCOURT Patrice, COUSTENOBLE Dorothee, DELEBARRE Christelle, CALONNE Christian, LEBLANC Sébastien, GUIBERT Gérard, CICERO Luigi, ADJIBI Patrice, VANDAMME Martine

Membres titulaires absents, excusés :

CAUDRON Christophe, MAILLIET Marie-Gérard, REYNAERT Claude, CONVERT Christophe, GILLON Martine, CARTON Gérard, MARANT Georges, HENNO Olivier, MASSE Elisabeth, DUBREUCQ André, DELAPLACE Rudy, BOUCAUT Daniel, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAHEY Hélène, DUBRULLE Eric, DELEBARRE Patrick, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette

Secrétaire de séance : VERLEY Pierre

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 09 Décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 46

→ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 Octobre 2015

→ **INFORMATIONS**

- Décisions du Président
- Décisions de Bureau
- Installation d'un délégué suppléant pour la commune de Lambersart
- Chantiers de travail d'intérêt général
- Service civique
- Organisation du planning annuel des manifestations
- Deûle en Fête 2016

→ **ORDRE DU JOUR**

43-15 : REMISE GRACIEUSE AU BENEFICE DE MADAME GUIRAUD ALEXANDRA

Vu le titre de recette n° 22 en date du 16 décembre 2014 d'un montant de 2.535,07 €, émis à l'encontre de Madame GUIRAUD Alexandra et correspondant au remboursement de salaires versés à tort par l'Office de Tourisme du Val de Deûle ;

Vu la reprise de Madame GUIRAUD Alexandra au sein des effectifs du SIVOM suite à la liquidation de l'Office de Tourisme ;

Vu la demande de remise gracieuse de Monsieur et Madame GUIRAUD Jean au nom de leur fille Alexandra ;

Vu l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 autorisant les remises gracieuses sur créance en cas de gêne du débiteur ;

Vu l'avis favorable de l'agent comptable en date du 02 octobre 2015 ;

Considérant que Madame GUIRAUD Alexandra, dont le taux d'incapacité à 80 % a été reconnu par la M.D.P.H., ne bénéficie que de très faibles revenus ne lui permettant pas d'honorer ce remboursement ;

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'accepter la demande de remise gracieuse sur la totalité du montant du titre de recette émis à l'encontre de Madame GUIRAUD Alexandra.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, accepte la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur et Madame GUIRAUD Jean au nom de leur fille Alexandra.

44-15 : REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DU SIVOM AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION ALPES

Suite aux démissions de Monsieur Daniel BALLOY, Madame Danièle DELVAL et Monsieur Michel DESCAMPS de leur fonction de représentants du SIVOM au sein de l'Assemblée Générale, il est proposé de les remplacer par Monsieur Rudy PLATTEEUW, Monsieur Thierry TOULEMONDE et Monsieur Fabrice PREVOST.

La liste des délégués du SIVOM siégeant à l'**Assemblée Générale** s'en trouve ainsi modifiée comme suit :

- Violette MASSIET - Evelyne BIZOT - Martine VANDAMME - Eryck ZIZA	La Madeleine
- Patrick BINET - Romain LEDURRE - Christine MAIFFRET - Christophe CONVERT - Marie-Gérard MAILLIET	Lambersart
- Thierry TOULEMONDE - Fabrice PREVOST	Lompret
- Françoise EULRY-HENNEBELLE - Luigi CICERO - Alain MONCHECOURT - Thomas JONCQUEZ - Patrice ROUER - Sophie ROCHER	Marcq-en-Barœul
- Miguel BEADES - Jean-Marc BAUDRY - Hugues DUTHOIT	Marquette-lez-Lille
- Rudy PLATTEEUW - Danièle LEKIEN - Olivier BAILLION	Pérenchies
- Eugénie BAILLEUL - Christian BICHE - Marielle PEUGNET	Quesnoy-sur-Deûle
- Philippe CALAIS - André DUBREUCQ - Patrick COLARD	Saint-André
- Jacques HOUSSIN - Olivier DERVYN	Verlinghem
- Martine GILLON - Jean-Luc ITIER - René DEBERGH	Wambrechies

Suite aux démissions de Monsieur Daniel BALLOY et Madame Danièle DELVAL de leur fonction de représentants du SIVOM au sein du Conseil d'Administration, il est proposé de les remplacer par Monsieur Rudy PLATTEEUW et Monsieur Thierry TOULEMONDE.

Il en est de même pour la liste des représentants au **Conseil d'Administration**, qui se trouve modifiée comme suit :

Marc-Philippe DAUBRESSE	Président du SIVOM
Denis TONNEL	Vice-président délégué à l'Emploi
Evelyne BIZOT Martine VANDAMME	Représentants de La Madeleine
Patrick BINET Romain LEDURRE	Représentants de Lambersart
Thomas JONCQUEZ Patrick ROUER	Représentants de Marcq-en-Barœul
Martine GILLON Jean-Luc ITIER	Représentants de Wambrechies
Miguel BEADES Jean-Marc BAUDRY	Représentants de Marquette-lez-Lille
Philippe CALAIS Patrick COLARD	Représentants de Saint-André
Rudy PLATTEEUW	Représentant de Pérenchies
Marielle PEUGNET	Représentante de Quesnoy-sur-Deûle
Jacques HOUSSIN	Représentant de Verlinghem
Thierry TOULEMONDE	Représentant de Lompret

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des représentants du SIVOM au sein des instances de l'association ALPES.

45-15 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE 2015 (EHPAD GEORGES DELFOSSE)

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2015	DM 2015	BUDGET PRIMITIF + DM 2015
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical			
60611	Eau et Assainissement	38 500.00		38 500.00
60612	Energie électricité	40 140.00		40 140.00
60613	Chauffage	40 000.00		40 000.00
60621	Combustibles carburant	1 650.00		1 650.00
60622	Produits entretien	20 000.00		20 000.00
60623	Fournitures d'atelier	7 000.00		7 000.00
60624	Fournitures	2 300.00		2 300.00
60625	Fournitures scolaires	1 000.00		1 000.00

606261	Couches, alèses	36 000.00		36 000.00
606268	Autres fournitures Hôtelières	3 000.00		3 000.00
60628	Autres fournitures	1 800.00		1 800.00
6063	Alimentation	500.00		500.00
6066	Fournitures médicales	28 860.00		28 860.00
60	ACHATS	220 750.00	0.00	220 750.00

6132	Locations immobilières	153 451.00		153 451.00
6135	Locations mobilières	21 200.00		21 200.00
6152	Entretien et réparations	27 500.00		27 500.00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 100.00		11 100.00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000.00		8 000.00
61561	Maintenance informatique	3 500.00		3 500.00
61562	Matériel médical	4 110.00		4 110.00
61568	Maintenance	69 000.00		69 000.00
6161	Primes assurances multirisques	5 200.00		5 200.00
6163	Assurance transport	1 100.00		1 100.00
6165	Responsabilité civile	2 200.00		2 200.00
6168	Autres risques	600.00		600.00
6182	Documentation générale	1 700.00		1 700.00
6185	Frais de colloque, séminaires			0,00
61	SERVICES EXTERIEURS	308 661.00	0.00	308 661.00

62113	Personnel médical	22 000.00	28 400.00	50 400.00
6218	Autre personnel extérieur	47 800.00	12 000,00	59 800.00
6226	Honoraires	2 000.00		2 000.00
623	Information, Publications	3 500.00		3 500.00
6242	Transports d'usagers	2 000.00		2 000.00
6251	Voyages et déplacements	700,00		700.00
6257	Réceptions	7 000.00		7 000.00
6261	Affranchissements	1 750,00		1 750,00
6262	Frais de communication	12 160,00		12 160.00
627	Frais bancaires			0,00
6281	Blanchissage à l'extérieur	70 000.00		70 000.00
6282	Alimentation à l'extérieur	430 000.00		430 000.00
6283	Nettoyage à l'extérieur	28 238.00		28 238.00
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	468,00		468,00
6288	Autres	5 235.00		5 235.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	632 851.00	40 400.00	673 251.00

635	Autres impôts et taxes	15 250.00		15 250.00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	8 000.00		8 000.00
63	IMPOTS	23 250.00		23 250.00

64111	Personnel titulaire	284 447.00	10 000.00	294 447.00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résid.	27 000.00	9 000.00	36 000.00
64131	Rémunération principale	31 000.00		31 000.00
64151	Rémunération principale	194 600.00	10 000.00	204 600.00
6428	Autres	911 000.00	26 396.00	937 396.00
64511	Cotisations à l'URSSAF	115 000.00	10 000.00	125 000.00

64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 100.00		7 100.00
64514	Cotisations à l'Assédic	8 800.00		8 800.00
64515	Cotisations à la CNRACL	98 500.00	10 000.00	108 500.00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 000.00		11 000.00
64521	Cotisations à l'URSSAF	205 000.00	5 450.00	210 450.00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	17 800.00		17 800.00
64524	Cotisations à l'Assédic	30 100.00		30 100.00
64525	Cotisations à la CNRACL	100 000.00		100 000.00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 000.00		16 000.00
6475	Médecine du travail	3 000.00		3 000.00
64784	Œuvres sociales	19 000.00		19 000.00
64788	Autres	9 400.00		9 400.00
6488	Autres charges diverses	40 000.00	115 804.67	155 804.67
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 128 747.00	196 650.67	2 325 397.67

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000.00	4 000.00	8 000.00
6587	Participations aux frais de scolarité			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000.00	4 000.00	8 000.00

6718	Autres charges exceptionnelles			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000.00		10 000.00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000.00		2 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000.00		12 000.00

6811	Dotations aux amortissements	43 000.00		43 000.00
6815	Dotations aux Provisions	45 450.00	- 45 450.00	0.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 450.00	-45 450.00	43 000.00

TOTAL	GENERAL	3 418 709.00	195 600.67	3 614 309.67
--------------	----------------	---------------------	-------------------	---------------------

OO2	Résultat de fonctionnement			
------------	-----------------------------------	--	--	--

TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	3 418 709.00	195 600.67	3 614 309.67
--------------	--------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2015	DM 2015	BUDGET PRIMITIF + DM 2015
6419	Remboursement rémunérations	2 000.00	12 000.00	14 000.00
6429	Remboursement rémunérations	25 000.00	28 400.00	53 400.00
6459	Remboursement ch. de sécurité soc. et prévoyance			0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	27 000.00	40 400.00	67 400.00

7085	Prestations délivrées (régies)	4 000.00		4 000.00
7088	Autres produits des activités annexes	30 000.00		30 000.00
70	PRODUITS	34 000.00		34 000.00

7351123	Part afférente à la section soin	1 092 612.00	26 396.00	1 119 008.00
735221	Part afférente à l'hébergement AS	582 447.00		582 447.00

73531	Part afférente à l'hébergement	1 114 461.00		1 114 461.00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	556 189.00		556 189.00
7353511	Accueil avec hébergement temporaire	12 000.00		12 000.00
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	3 357 709.00	26 396.00	3 384 105.00

7488	Autres subventions d'exploitation			
-------------	--	--	--	--

762	Produits des autres immo. financières			
768	Autres produits financiers			
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00

7718	Produits exceptionnel opérations de gestion			0
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs			0
778	Autres produits exceptionnels		9 000.00	9 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 000.00	9 000.00

7815	Reprise sur provisions pour risques et charges			
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00

TOTAL	GENERAL	3 418 709.00	75 796.00	3 494 505.00
--------------	----------------	---------------------	------------------	---------------------

002	Résultat de Fonctionnement reporté		119 804.67	119 804.67
------------	---	--	------------	------------

TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	3 418 709.00	195 600.67	3 614 309.67
--------------	--------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2015	DM 2015	BUDGET PRIMITIF + DM 2015
1572	Provisions pour PGE			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	0,00	42 000,00

2031	Frais d'études	15 000.00		15 000.00
205	Concessions et droits similaires	6 000.00		6 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 000.00	0.00	21 000.00

2131	Bâtiments			0,00
2135	Installations générales	15 000.00		15 000.00
2151	Installations complexes	0.00		0.00
2154	Matériel et outillage	13 000.00		13 000.00
2181	Installation générales, agencement	10 450.00		10 450.00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000.00		5 000.00
2184	Mobilier	24 000.00		24 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles		787 176.09	787 176.09
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 450.00	787 176.09	854 626.09

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		130 450,00	787 176.09	917 626.09
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2015	DM 2015	BUDGET PRIMITIF + DM 2015
001	Résultat d'investissement antérieur reporté		832 626.09	832 626.09
1572	Provisions pour gros entretien	45 450,00	-45 450.00	0.00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	45 450,00	-45 450.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	0,00	42 000,00
28031	Frais d'études	4 520.88		4 520.88
2805	Concessions et droits similaires	1 720.48		1 720.48
28151	Installations complexes spécialisées	3 573.03		3 573,03
28154	Amt matériel et outillage	11 603.41		11 603.41
28181	Installations générales, agencements,	5 455.25		5 455.25
28183	Matériel de bureau et informatique	3 629.30		3 629.30
28184	Mobilier	8 224.77		8 224.77
28188	Autres immobilisations corporelles	4 272.88		4 272.88
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	43 000,00		43 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		130 450,00	787 176.09	917 626.09

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative n°1 de l'EHPAD Georges Delfosse.

46-15 : CONVENTION TRIPARTITE PLURIANNUELLE 2015-2020

L'arrêté du 26 Avril 1999, relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, fixe le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article L. 313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il décompose le prix de journée en trois tarifs :

- tarif journalier afférent à l'hébergement,
- tarif journalier afférent à la dépendance,
- tarif journalier afférent aux soins.

Le tarif afférent à l'hébergement recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à l'état de dépendance des personnes accueillies.

Il comprend :

- les charges d'exploitation à caractère hôtelier et d'administration générale,
- les charges relatives à l'emploi de personnel assurant l'accueil, l'animation de la vie sociale, l'entretien, la restauration et l'administration générale,

- les amortissements des biens meubles et immeubles autres que le matériel médical,
- les dotations aux provisions, les charges financières et exceptionnelles.

Le tarif afférent à la dépendance recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir. Ces prestations correspondent aux surcoûts hôteliers directement liés à l'état de dépendance des personnes hébergées, qu'il s'agisse des interventions relationnelles, d'animation et d'aide à la vie quotidienne et sociale ou des prestations de services hôtelières et fournitures diverses concourant directement à la prise en charge de cet état de dépendance.

Il comprend :

- les fournitures et prestations de services hôtelières liées à la prise en charge de la dépendance,
- les charges relatives à l'emploi de personnel assurant l'aide et le soutien aux personnes hébergées dépendantes,
- les amortissements du matériel et du mobilier permettant la prise en charge de la dépendance et la prévention de son aggravation.

Le tarif afférent aux soins recouvre les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement ainsi que les prestations paramédicales correspondant aux soins liées à l'état de dépendance des personnes accueillies.

Le tarif soin, dénommé partiel, en application des articles R. 314-162 et R. 314-167 du CASF, nonobstant l'application des dispositions prévues à l'article R. 314-168, recouvre :

- les charges relatives aux prestations de services à caractère médical, au petit matériel médical et aux fournitures médicales ; le petit matériel médical fait l'objet d'une liste fixée par arrêté du ministre chargé des personnes âgées,
- les charges relatives à l'emploi de personnel assurant les soins,
- l'amortissement du matériel médical dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des affaires sociales.

La convention 2007-2012 est arrivée à échéance et il convient d'élaborer une convention tripartite pluriannuelle pour les cinq prochaines années qui entend :

1 – Définir les conditions de fonctionnement de l'EHPAD sur le plan financier :

À la suite, les parties s'engagent à signer un avenant à partir des rapports d'évaluation interne et externe dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de la présente convention.

2 – Définir les engagements du Conseil Départemental, de l'ARS et de l'établissement en matière de gestion, de qualité de l'accompagnement des personnes âgées et de mise en œuvre des politiques publiques, notamment au regard du bilan de la convention précédente.

3 – Préciser les modalités de leur suivi à échéance de la convention.

C'est cette convention tripartite entre le SIVOM, le Conseil Départemental et l'ARS Nord Pas de Calais qui doit être signée.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- D'accepter le renouvellement de la convention tripartite pluriannuelle entre le SIVOM, le Conseil Départemental et l'ARS Nord-Pas de Calais,

- D'autoriser le Président du SIVOM à signer la convention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, accepte le renouvellement de la convention tripartite pluriannuelle et autorise le Président à signer ladite convention.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.